



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 JUILLET 2022

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 25 REPRESENTES : 04</p> <p>DATE DE LA CONVOCAATION : Le 28 juin 2022</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, M. Mustapha HADDOU, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</p> <p>Etaient représentés : Mme Sophie BIBAL ayant donné pouvoir à Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à M. Nathan EXCOFFIER, Mme Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Joseph SCATIGNO ayant donné pouvoir à M. Michel CHEVALLIER.</p>
--	---

Délibération n°04

Rapporteur : M. Simon OUVRIER-BUFFET

**Objet : Remboursement avance de trésorerie consentie au budget annexe du
Chauffage urbain**

Par délibération du 16 décembre 2019, le conseil municipal accordait une avance de trésorerie de 1 800 000 € au budget annexe du Chauffage urbain. Cette dernière devait être remboursée en 2020.

A ce jour, le budget annexe du Chauffage urbain reste encore redevable de la somme de 900 000 €.

Ce solde doit être comptabilisé comme une opération de prêt et faire l'objet des écritures ci-dessous :

- Budget annexe du Chauffage urbain : émission d'un titre au compte 1687 « Autres dettes »,
- Budget principal de la Commune : émission d'un mandat au compte 27638 « Autres créances immobilisées – autres établissements publics »

Il convient également de définir les dates de remboursement du solde de 900 000 €.

Il est proposé de procéder au remboursement le plus rapidement possible dès notamment la réception des soldes des subventions et des certificats d'économies d'énergie soit :

- Au 31/12/2022 : 225 000 €
- Au 31/12/2023 : 225 000 €
- Au 31/12/2024 : 225 000 €
- Au 31/12/2025 : 225 000 €

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve l'émission d'un mandat au compte 27638 « Autres dettes » sur le budget principal de la Commune d'un montant de 900 000 €,**
- **Approuve l'émission d'un titre au compte 1687 « Autres dettes » sur le budget annexe du Chauffage urbain d'un montant de 900 000 €,**
- **Approuve l'échéancier de remboursement ci-dessus.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20220704-20220704_DE04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2022

Publication : 12/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

